

SANCÉ



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 55 • JUILLET AOÛT SEPTEMBRE 2011

► Le mot du maire

Après un été maussade, la rentrée 2011 s'est déroulée sous un beau soleil d'automne.

On note une légère progression des élèves fréquentant le groupe scolaire et une augmentation

des participants à l'École de Musique Municipale, au point de refuser des inscriptions. Ce sont des signes très encourageants qui montrent la qualité de l'enseignement dispensé dans ces établissements.

L'École de Musique Municipale prépare activement l'organisation de la fête des 20 ans par une série de concerts variés tout au long de la saison 2011 - 2012.

Je n'oublie pas les associations de SANCÉ qui continuent d'œuvrer pour les jeunes et moins jeunes afin que chacun trouve son épanouissement dans son sport ou loisir préféré. J'ai noté la forte participation des Sancéens au forum des associations le samedi 3 septembre ; elles sont au service de l'intérêt général et participent à la vie sociale et à l'animation de notre village.

A toutes et à tous, un grand merci et tous nos encouragements pour la nouvelle saison.

Notre réflexion sur l'urbanisation de la Z.A.C Centre Bourg continue. Je pense que dans le prochain bulletin, je pourrai faire un point plus précis sur l'avancement du dossier. Dans quelques semaines, vous verrez une pelleteuse dans une partie des terrains du périmètre de la Z.A.C au Nord de la Mairie. Ce n'est pas le début des travaux, mais tout simplement des fouilles exigées dans le cadre d'un diagnostic archéologique. En effet, le Préfet de Région nous a fait savoir qu'il demandait à l'I.N.R.A.P (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) de réaliser ce diagnostic sur un peu plus de cinq hectares de la Z.A.C, car les experts pensent que ces terrains peuvent receler quelques vestiges. Cette étape est un préalable avant tout démarrage de travaux de viabilité.

Peut-être découvrira-t-on une villa romaine tout près de la Mairie ? Attendons les résultats.

Je vous souhaite une bonne rentrée et une bonne fin d'année.

Roger MOREAU, Maire



Vœux du maire

Pour marquer le changement d'année, Monsieur Roger MOREAU, Maire, et son Conseil Municipal invitent toute la population de SANCÉ à participer à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 6 janvier 2012, à 19 heures, à la Salle des Fêtes.

► Site Internet de Sancé - www.sance.fr

Plus graphique, plus pratique, plus interactif, il vous attend début novembre

Pourquoi un nouveau site ?

La municipalité de SANCÉ a souhaité se doter d'un nouveau site internet afin de prendre le virage 2.0* et de :

- mieux vous informer sur ses projets, ses actions et ses services
- vous offrir un site plus agréable et plus interactif
- vous proposer de nouveaux services.



Les nouveautés

Plus de graphisme - un design moderne, coloré et dynamique

Le site s'appuie sur le nouveau logo de la commune et sur une nouvelle charte graphique. Elle sera déclinée progressivement pour l'ensemble de la communication de la commune.

Plus d'actualité - une information continue

Des articles d'actualités seront régulièrement publiés, directement sur la page d'accueil du site. Tous les grands moments de l'animation locale seront mis en lumière, mais aussi des informations pratiques, des zooms sur les services municipaux, etc.

Le site viendra ainsi relayer et compléter notre magazine trimestriel « SANCÉ échos ».

Plus de services en ligne

La commune s'engage et participe à l'ambition actuelle de l'État : « Se moderniser pour vous simplifier la vie »

Faciliter les actes de la vie quotidienne, simplifier les démarches et les procédures administratives sont des objectifs essentiels de la modernisation de l'État. La simplification de la relation avec les usagers s'appuie aussi largement sur l'utilisation des nouvelles technologies pour adapter l'État à son temps, rendre les services publics plus accessibles et réduire la place du papier dans la vie des usagers.

* L'expression 2.0 désigne une évolution du web vers plus de simplicité et d'interactivité. Les internautes contribuent à l'échange d'informations et peuvent interagir de façon simple, à la fois avec le contenu mais aussi entre eux avec les réseaux sociaux (Facebook et Twitter par exemple).

Cécile SAREAU a réalisé le nouveau site de la commune. Elle a bénéficié cette année d'un congé de formation pour suivre un master 2 universitaire « Gestion éditoriale et communication ».

Elle va progressivement prendre en charge la communication de la commune, tout en conservant ses fonctions à la bibliothèque municipale.

N'hésitez pas à contacter Cécile pour communiquer toutes vos informations sur www.sance.fr

Elle se chargera de la publicité, de la rédaction et de la publication de vos articles.

Cécile SAREAU

Tél. 03 85 20 53 70 - Mél : cecile.sareau@sance.fr



Vous pourrez ainsi effectuer sur le nouveau site www.sance.fr

- Des demandes d'actes d'état civil
- L'inscription sur les listes électorales
- Le recensement citoyen
- La réservation et le paiement des services municipaux

La Mairie se dote en effet en interne d'un logiciel de gestion de type « Famille » qui sera couplé au site web. Vous pourrez ainsi par exemple réserver directement les places de cantine de vos enfants, régler les prestations proposées (après validation du service de la Mairie).

Plus de nouvelles rubriques et d'informations

Des informations à portée de clic !

La présentation détaillée de la majorité des associations sancéennes avec leurs activités, tarifs, horaires, etc.

« Vos droits et démarches », rubrique produite en co-marquage avec Service-public.fr

L'action sociale avec la présentation du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale), de ses domaines d'intervention, mais aussi une information plus large sur la santé et la solidarité

Les grands projets d'aménagement en cours sur la commune .

Une présentation de l'intercommunalité et de la C.A.M.VAL.

Plus de partage

sance.fr, au cœur du dispositif : Vous !

Pour davantage de proximité et de convivialité, nous mettons à votre disposition un nouvel espace d'échanges et de dialogue sur la page d'accueil du site. N'hésitez pas à réagir aux sujets d'actualité publiés et à donner votre avis !

Nous vous invitons enfin à nous rejoindre sur Facebook et Twitter !

Vous serez ainsi directement informés des événements à ne pas manquer sur la commune, des informations pratiques du moment, et de la publication de nouveaux articles d'actualités.

A très bientôt sur www.sance.fr

► Centre de Loisirs Sans Hébergement

Ca y est, c'est la rentrée !

Et pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement de SANCÉ également.

Nous en profitons pour vous rappeler que nous ouvrons nos portes les mercredis, ainsi que la première semaine des petites vacances scolaires, de 7h30 à 18h30 dans les locaux de la garderie municipale. Nous y accueillons les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés ou habitant la commune. Le tout en collaboration étroite avec le C.L.E.M (Centre de Loisirs Éducatifs de Mâcon).

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement est un lieu éducatif et s'articule autour d'un projet pédagogique qui s'appuie sur des valeurs, telles que la laïcité, l'humanisme, la démocratie et l'égalité. Le mercredi, moment de rupture avec le quotidien, doit être vécu par les enfants comme un temps de récupération où le jeu et la détente prennent toute leur importance. Pour cela, les enfants disposent de l'ensemble des équipements sportifs et culturels de la commune.

L'équipe pédagogique est constituée de trois animateurs, Justine, Laetitia et Stéphanie, autour de la directrice, Maëva GONZALEZ.

Et oui, l'ancien directeur, David KUMPF est parti vers de nouvelles aventures un peu plus loin, mais justement, cela nous permettra de mettre en place des projets communs et donc de découvrir un peu les enfants d'autres communes ! A suivre...

Pour cette année 2011-2012, un projet d'exposition « découvrir le monde à travers l'art » est prévu en collaboration avec Madame Catherine LABROSSE, responsable de la bibliothèque municipale où les enfants pourront exposer. Nous pouvons d'ailleurs déjà vous donner la date du premier vernissage : le mercredi 14 décembre, et ce jusqu'au 4 janvier.

En attendant, vous pouvez suivre nos aventures de plus près sur le blog du centre de loisirs : <http://cl-sance.blogspot.com>

A bientôt sur le centre.



L'équipe du matin.



L'équipe de l'après-midi.

► Comité de fleurissement

Le 17 août dernier, les membres du Jury Régional sont venus visiter la commune de SANCÉ et notamment juger de la qualité du fleurissement, des aménagements d'espaces verts et de son environnement.

Par courrier, en date du 27 septembre, le jury a confirmé le maintien de la deuxième fleur.

Cet encouragement vient récompenser le travail du personnel technique et de tous les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps.

Un grand merci à tous.



Les élus accueillent une partie des membres du Jury Régional.



École de Musique Municipale

Une rentrée qui donne le sourire pour sa 20^e année !

L'École de Musique Municipale de SANCÉ a effectivement fait une bonne rentrée, 31 inscriptions, ce qui monte l'effectif de 115 à 127 élèves. Une trentaine de personnes n'ont pu être prises cette année, faute de place.

Les professeurs se sont rendus à l'école primaire à la rentrée et tous les élèves ont pu essayer les instruments et ainsi plus facilement faire leur choix. Cette démarche répondait aussi à une demande des professeurs des écoles de faire découvrir les instruments de l'orchestre aux enfants dans le cadre du programme.

L'École de Musique Municipale fête, cette année scolaire, ses 20 ans. Une série de concerts sont programmés, les premiers à noter sont le concert des professeurs qui nous réserve de belles surprises le vendredi 25 novembre 2011 à 20h30 et le concert d'hiver le vendredi 27 janvier 2012 à 20h30 également. Vous trouverez le détail des concerts sur le site Internet de la commune (sance.fr)

Nous ferons appel aux parents pour aider lors de nos manifestations, et nous les remercions par avance !

Après cette rentrée réussie, nous vous attendons nombreux aux concerts. Même si vous n'êtes pas amis ou de famille avec les musiciens, mais si vous avez envie de passer une agréable soirée, la porte de la Salle des Fêtes vous est grande ouverte, les concerts sont gratuits, de qualité, et pour nos 20 ans, ce serait le plus beau cadeau !

Venez aux spectacles vivants !

Pour plus de renseignements, joindre Cécile BENOIT, Directrice de l'École de Musique Municipale, au 03 85 20 53 66 ou ecole-musique@sance.fr



Une nouvelle entreprise à Sancé

La Société **WL Conseil**, nouvellement installée sur la commune, intervient à vos côtés pour vous accompagner dans vos différents projets informatiques (conseils, prestations de service, formation, fournitures, Etc...), tant pour les professionnels que pour les particuliers.

Créée par Wilfried LIEBAUD au mois de septembre, celle-ci s'appuie sur une expérience de 6 ans dans l'ingénierie et le management des systèmes d'informations, ainsi qu'une formation continue sur l'environnement informatique (sécurité, virtualisation, messagerie, etc.)

Contact : w.liebaud@wl-conseil.fr ou par téléphone au 06 06 631 290 afin d'évoquer ensemble vos projets. N'hésitez pas à visiter le site www.wl-conseil.fr où vous pourrez trouver de plus amples informations.



► Installation de trois défibrillateurs

Un **Défibrillateur Automatisé Externe** est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme chocable, la machine permet de délivrer un choc électrique, ou défibrillation.

La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Afin que ce geste médical puisse être effectué le plus rapidement possible, des appareils simplifiés nommés *Défibrillateurs Entièrement Automatiques (DEA)* ou *Défibrillateurs Semi-Automatiques (DSA)* ont été créés. Ces appareils procèdent automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, grâce à un logiciel d'analyse de tracé électro cardiographique. Ils sont utilisables par les secouristes et sapeurs-pompiers, mais aussi par le public non formé.

Description

Le défibrillateur se compose généralement des éléments suivants :

- une sacoche de transport ;
- une paire de ciseaux pour la découpe des vêtements qui pourraient gêner la pose des électrodes ;
- un rasoir jetable pour retirer les poils sur les personnes à forte pilosité et ainsi obtenir un meilleur contact et une meilleure adhérence entre la peau et l'électrode ;
- un patch adulte et un patch enfant. Les électrodes autocollantes sont placées sur la poitrine de la victime et servent à analyser le rythme cardiaque et, si nécessaire, faire passer un choc ;
- deux batteries ;
- le boîtier de défibrillation recevant les batteries. C'est sur lui que l'on branche les électrodes. Il est équipé d'un haut-parleur pour guider l'utilisateur à l'aide de consignes vocales.

Les réglages de l'appareil sont verrouillés, les seules actions possibles sont : l'allumer, l'éteindre, et délivrer le choc si l'appareil le demande (dans le cas d'un DSA) .

On distingue deux types d'appareils :

- le **Défibrillateur Semi-Automatique (DSA)** : le sauveteur doit appuyer sur un bouton pour que l'appareil délivre le choc et peut donc s'assurer que personne ne touche la victime avant d'autoriser l'appareil à délivrer le choc électrique. Le risque de blessure pour le secouriste est négligeable, mais la victime ne bénéficierait pas du choc.
- le **Défibrillateur Entièrement Automatique (DEA, à ne pas confondre avec DAE : Défibrillateur Automatisé Externe)** : l'appareil décide de délivrer le choc après, pour seule sécurité, des indications vocales demandant de ne plus toucher la victime avant la délivrance du choc. La procédure s'en trouve simplifiée, c'est pourquoi les défibrillateurs mis à disposition du grand public sont généralement des DEA.

Quel que soit le type d'appareil, l'analyse du rythme cardiaque et le diagnostic sont automatiques, par opposition aux défibrillateurs manuels utilisés par les médecins. La machine ne permet de choquer que si l'activité cardiaque de la victime le justifie, car il faut arrêter la réanimation cardio-pulmonaire pour choquer. Si le cœur de la victime ne présente pas un rythme chocable, le défibrillateur indique qu'aucun choc n'est indiqué et le sauveteur continue donc la réanimation cardio-pulmonaire, qui donne de meilleures chances de survie à la victime

Le Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des Défibrillateurs Automatisés Externes par des personnes non médecins modifie le Code de la santé publique qui stipule : « *Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14* ».

Depuis le 4 mai 2007, tout citoyen français est donc autorisé à utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe, qu'il soit automatique ou semi-automatique, sans précision concernant la formation initiale et/ou continue.

Conscients de l'importance des défibrillateurs dans la gestion des risques cardio-vasculaires en France, les élus Sancéens ont fait le choix de l'installation de trois appareils (**Salle de sports et Stade de la Grisière à l'intérieur, Salle des Fêtes à l'extérieur**).

Cette démarche, citoyenne et responsable, n'était cependant pas suffisante. Ils ont souhaité qu'une formation soit organisée à destination des présidents d'associations et du personnel communal. Celle-ci a été faite le jeudi 22 septembre 2011 pour les associations. Pour le personnel communal, la date sera fixée ultérieurement.

Ce petit appareil permet de sauver quelque 30 000 vies par an. Cela valait bien qu'on lui consacre quelques heures pour en connaître son mode de fonctionnement et les gestes simples qui en découlent.



► Le recensement, chacun de nous compte

Toute la population de SANCÉ sera recensée entre le jeudi 19 janvier et le samedi 18 février 2012. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la Mairie et l'INSEE. Et cette année, vous êtes concernés.

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 19 janvier 2012. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire.

Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la Mairie ou à la Direction Régionale de l'INSEE au plus tard le 18 février 2012.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

- Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez le secrétariat de Mairie au 03 85 20 53 60
- Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2012 : www.le-recensement-et-moi.fr
- Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr

Bibliothèque Municipale

La Bibliothèque municipale vous donne rendez-vous en décembre pour fêter la fin de l'année 2011 en beauté !

D'abord avec l'exposition annuelle des artistes Sancéens. Cette année, ce seront les loisirs créatifs qui seront à l'honneur. Madame FONTAINE exposera diverses créations et des travaux d'aiguilles. L'association « Aux couleurs du temps » animée par Madame Isabelle DE ARAUJO se joindra à l'exposition. Ses élèves nous donneront à voir leurs productions créatives favorites.

Toujours en décembre, la bibliothèque proposera une sélection thématique de livres sur Noël qui enchantera petits et grands. Tous les mercredis après-midi du mois, les plus jeunes lecteurs seront invités à venir confectionner des petites décorations pour le sapin de la bibliothèque.

Enfin, la bibliothèque accueille les enfants du C.L.E.M autour d'un projet partagé sur le thème de la découverte des continents. A la fin du mois de décembre, ils exposeront leurs créations sur l'Afrique.

Les bibliothécaires vous attendent nombreux pour ces différents rendez-vous et vous souhaitent une belle fin d'année sous le signe de la lecture.

Démarchage à domicile

La Mairie a été alertée d'une forme de démarchage à domicile abusif. Des démarcheurs proposent divers services en prétendant travailler en partenariat avec la Mairie.

La Mairie de SANCÉ et le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) informent la population qu'**aucun démarchage de ce type n'est effectué sur le territoire communal en son nom** et précisent que les listes « canicule » ne sont jamais communiquées à des sociétés commerciales. Ils invitent donc les habitants à la **plus grande vigilance**.

Téléservice - Simplifications administratives

Dans le cadre des mesures R.G.P.P (Révision Générale des Politiques Publiques) relatives aux simplifications administratives, la Direction Générale de la Modernisation de l'État a mis en œuvre, avec le Ministère de l'Intérieur, un télé service « perte et renouvellement de papiers » visant à déclarer en une seule fois, sur internet, via le site www.mon.service-public.fr, la perte et la demande de renouvellement de plusieurs documents.

Ce télé service offre la possibilité de pré-déclarer la perte de la carte nationale d'identité, du passeport ou du certificat d'immatriculation de véhicule. Il permet aussi d'effectuer une pré-demande de renouvellement de certificat d'immatriculation de véhicule et de permis de conduire, ainsi qu'une pré-demande de passeport ou de renouvellement de passeport.

A partir d'un compte administratif personnel créé sur www.mon.service-public.fr, l'utilisateur se connecte au service, indique le document perdu (à l'exception du permis de conduire) et à renouveler, et répond à un entretien en ligne.

Au terme de la procédure, les formulaires de déclaration sont automatiquement générés ainsi qu'une liste personnalisée des pièces justificatives à produire à l'appui de la demande du titre.

L'utilisateur doit imprimer le formulaire, le signer et le remettre à l'administration compétente (Mairie pour la carte nationale d'identité et le passeport, Préfecture pour le certificat d'immatriculation de véhicule et le permis de conduire), avec les pièces justificatives.

Le télé service ne permet pas à l'utilisateur de déclarer le vol de l'un des titres. La procédure reste inchangée pour les déclarations de vol qui doivent être faites au Commissariat de police de Mâcon.

Château Lapalus

Le Conseil Municipal de SANCÉ souhaite qu'une association soit créée pour permettre à des Sancéens de s'engager dans la restauration ou la recherche de documents sur l'histoire de ce château acquis par la commune cette année.

Pour ce faire, une réunion est programmée le mardi 15 novembre 2011 à 18h 30 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Nous comptons sur votre présence et nous vous remercions d'avance.

Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011

Messieurs Richard DE SANTIS et Cédric MAUCELI étaient excusés.

Monsieur Richard DE SANTIS avait donné pouvoir écrit à Monsieur Patrick CLERC et Monsieur Cédric MAUCELI à Monsieur Henri VOUILLOIN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2011 ;

▶ **APPROUVE** le budget de clôture de la Zone Artisanale des Noyerets qui ne comporte que des opérations d'ordre ;

▶ **ACTUALISE** de 2% les tarifs de l'École de Musique Municipale et des services publics communaux (restaurant scolaire municipal, garderie périscolaire municipale, centre de loisirs sans hébergement du mercredi et études surveillées) pour l'année scolaire 2011 - 2012 et **ACTUALISE** également, dans les mêmes proportions, les tarifs de location de la Salle des Fêtes applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

▶ **ADHERE**, dans le cadre de l'Agenda 21, à l'opération « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » initiée par le Conseil Régional de Bourgogne. Cette opération vise à mettre en place une politique incitative et durable de réduction et à terme de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des collectivités de Bourgogne, sur la période 2011 à 2014, avec pour ambition la protection de la santé humaine, de la ressource en eau et des milieux aquatiques et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte conventionnelle d'engagement ;

▶ **RENOUVELLE** le contrat d'entretien pluriannuel de la signalisation routière horizontale avec la Société Miditraçage, pour une période de trois ans ;

▶ **SOLLICITE** le renouvellement, pour une durée de six mois, du C.A.E (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) d'un agent contractuel en renfort de l'équipe technique ;

▶ **PROCEDE** au tirage au sort des jurés d'assises 2012 ;

▶ **ADAPTE** la planification des investissements futurs en fonction de la capacité financière de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2011

Monsieur Gilles JONDET était excusé. Il avait donné pouvoir écrit à Monsieur Henri VOUILLOIN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2011 ;

▶ **CRÉE** un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (4/20^e) chargé des cours de chant à l'École de Musique Municipale ;

▶ **DONNE** un avis favorable au P.L.H (Programme Local de l'Habitat) élaboré et préalablement accepté par la C.A.M.VAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais VAL de Saône) ;

▶ **ACCEPTÉ** la proposition du SY.D.E.S.L (SYndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire) fixant la participation communale pour l'extension électrique nécessaire au raccordement d'une nouvelle construction située en zone UE du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) ;

▶ **RAPPELLE** qu'une séance d'initiation, à l'utilisation des trois défibrillateurs prochainement installés, sera organisée le jeudi 22 septembre 2011, à destination des membres des associations sancéennes. ■

Enquête INSEE

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) réalise, entre le 26 septembre et le 26 novembre 2011, une enquête sur « l'étude des relations familiales et intergénérationnelles ». Elle interrogera, en France métropolitaine, de nouveau 7 500 personnes ayant déjà répondu à un questionnaire en 2005 et/ou en 2008, afin de faire le point sur leur situation. Cette étude permettra de mieux comprendre comment et en fonction de quels événements les femmes et les hommes prennent telle ou telle décision dans le domaine de leur vie familiale ou professionnelle, et de voir comment ils sont aidés ou comment ils viennent en aide à leur entourage.



INSEE

Plusieurs pays européens se sont concertés pour mener cette grande enquête internationale sur les questions de la famille. En effet, en l'espace de trente ans, la famille a connu des changements importants en Europe.

A SANCÉ, quelques personnes ayant répondu à l'automne 2005 et/ou 2008 seront sollicitées. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec elles. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez. ■

Calendrier des manifestations

OCTOBRE

▶ **Dimanche 30** : Loto organisé par Sancé Football Club

Vacances scolaires de la Toussaint pour la zone B (Dijon), du samedi 22 octobre 2011 après la classe au mercredi 2 novembre (rentrée le jeudi 3 novembre pour l'élémentaire).

NOVEMBRE

▶ **Vendredi 11** : Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h. Rassemblement dans la cour de la Mairie. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.

▶ **Mardi 15** : Heure musicale donnée par l'École de Musique Municipale à 18 h 30, dans la salle Berlioz.

▶ **Samedi 19** : Vente de saucisson beaurois organisée par le Sou des Écoles.

▶ **Dimanche 20** : Loto organisé par l'Amicale Sportive Sancé Basket

▶ **Dimanche 20** : Grande vente de boudin organisée par l'Amicale des Chasseurs

▶ **Vendredi 25** : Concert d'ouverture offert par l'École de Musique Municipale

DÉCEMBRE

▶ **Samedi 3** : Arbre de Noël préparé par l'Association Sportive Sancé Danse

▶ **Dimanche 4** : Loto organisé par l'Entr'Aide Paroissiale

▶ **Vendredi 9** : Vente de sapins organisée par le Sou des Écoles

▶ **Vendredi 16, samedi 17, dimanche 18** : Grand marché de Noël des producteurs à la Salle des Fêtes

Vacances scolaires de Noël, du samedi 17 décembre 2011 après la classe au lundi 2 janvier 2012 (rentrée le mardi 3 janvier).

JANVIER 2012

▶ **Vendredi 6** : Vœux du Maire à 19 h à la Salle des Fêtes

▶ **Vendredi 20** : Concours de belote organisé par l'A.C.C.M (Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais)

▶ **Dimanche 22** : Loto organisé par le Club de la Tour

▶ **Vendredi 27** : Concert d'hiver offert par l'École de Musique Municipale, à 20 h 30 à la Salle des Fêtes

▶ **Dimanche 29** : Concert donné par la Chorale « Si l'on chantait » à la Salle des Fêtes

Vacances scolaires pour la zone B (Dijon), du samedi 25 février 2012 après la classe au dimanche 11 mars (rentrée le lundi 12 mars).

STOP PUB - Non à l'engorgement de nos boîtes aux lettres !

Refuser la pub dans votre boîte aux lettres, c'est économiser une moyenne de 40 kg de papier par an.

40 kg de prospectus, c'est 40 kg de papier pour lesquels il faut, selon le procédé :

- 20 à 40 kg de bois
- 200 à 600 litres d'eau
- 120 à 140 KWh d'électricité
- de l'encre avec des métaux lourds
- des adjuvants et colorants.

D'un point de vue économique, c'est le consommateur qui paie la publicité par le biais des actes d'achat. Et une fois le prospectus « consommé » ou « non consommé », il faut ajouter le coût du traitement.

Par conséquent, pour une collectivité comme le S.I.C.T.O.M (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Mâconnais, c'est 967 tonnes de prospectus par an pour un coût annuel de collecte et de traitement de 204 037 €. Et il faut rajouter 80 € la tonne si le papier n'est pas trié mais mis en ordures ménagères.

L'acquisition et la diffusion de l'autocollant permettra d'économiser à terme :

- 20 403 € par an si 10 % des foyers sont équipés
- 40 807 € par an si 20 % des foyers sont équipés.

La publicité a également pour conséquence :

- d'encombrer inutilement ceux qui ne lisent pas la publicité
- d'attirer l'attention en cas d'absence des habitants.

C'est un acte citoyen : « Stop Pub » s'inscrit dans la démarche de prévention des déchets

Une idée reçue : « Il ne faut pas mettre au chômage ceux qui distribuent ces publications ! »

Depuis 2005, la plupart des diffuseurs ont mensualisé leurs distributeurs qui ne sont donc plus rétribués au tract distribué.

La diminution des dépenses payées au final par le citoyen pourrait permettre de créer, sans dépense supplémentaire, de véritables emplois de service, auprès des personnes âgées par exemple.

Avec « Stop Pub » vous devez continuer à recevoir les informations locales (bulletins municipaux, etc.), car il ne vise que les publicités et les journaux d'annonces.

Pour être tenu informé des promotions publicitaires, vous pouvez demander à vos enseignes préférées de vous adresser l'information par messagerie électronique. ■



► Les Sancéens en fête dans leur quartier



Clos des Lavoirs



Clos Briaud



Rue de la Fontaine



Grange d'en Haut



Rue de Veyle



Rue du Bourg



Les Grands Perrets



La Grisière

► Les balades des lavoirs : c'est parti

Vous avez pu constater pendant l'été l'installation de nouveaux panneaux indicateurs directionnels en bois vous orientant vers les principaux points de notre patrimoine sancéen.

Il s'agissait en fait de la première étape de la mise en place de deux circuits de randonnée créés dans le contexte des « Balades Vertes » initiées par le Conseil Général de Saône-et-Loire.

La deuxième étape a consisté à installer des tables d'interprétation tout au long des circuits. Elles vous feront découvrir ou redécouvrir l'histoire de notre village, grâce aux textes, anecdotes, dessins et photos qui les illustrent.

Dernière étape, des tables de pique-nique sont offertes à l'agrément des promeneurs, et un panneau de départ, présentant et schématisant les balades, sera installé en fin d'année près de la Mairie.

Tout ceci a pu être réalisé grâce au travail d'une équipe de Sancéens, composée de membres du Conseil Municipal et de volontaires intéressés par le sujet, accompagnée par un représentant du Conseil Général, Monsieur David GAUGEY. Cette équipe pilotée par Madame Denise CUBA, conseillère municipale, a contribué durant plu-

sieurs mois à l'avancée du projet par la création des textes, dessins, pastels, ou encore par la reconnaissance et la définition des parcours.

Un remerciement tout particulier aux auteurs des créations artistiques, Madame Christiane SANDRIN et Monsieur Pierre CHAMPION et aux acteurs sur le terrain, Madame Christiane ROGIC et Monsieur Claude ARCIL.

Les textes des tables d'interprétation ont été écrits, pour la plupart, à partir du livre « SANCÉ, village en Mâconnais » de Monsieur Jean PATISSIER qui fut maire adjoint de notre commune. Pour les personnes curieuses de mieux connaître l'histoire de SANCÉ, ce livre est en vente au secrétariat de la Mairie.

Le premier circuit, « le circuit des lavoirs », vous emmènera au cœur du village et de la Coulée Verte. Le deuxième, intitulé « à la découverte du lavoir du soldat perdu », vous conduit sur la Grisière à la recherche d'un lavoir longtemps enfoui, qui a été récemment remis en valeur. Vous y trouverez l'histoire que l'on peut imaginer sur le soldat qui lui donna son nom.

Le dépliant « Les Balades des Lavoirs » distribué avec le journal trimestriel « SANCÉ échos »

présente plus en détail ces circuits. Il est à votre disposition au secrétariat de Mairie.

Bonnes balades !



Le lavoir et la fontaine d'Orgelan.

► Association Sportive Sancé Danse



Une belle rentrée pour l'Association Sportive Sancé Danse avec un effectif avoisinant les 170 adhérents et déjà trois cours complets.

Un important travail d'investissement et d'organisation a été nécessaire au nouveau bureau présidé par Aline AGNELLET pour accueillir adultes et enfants à partir de trois ans.

Gaëlle PASQUALIN, professeur diplômé d'État, entre dans sa onzième année de cours, elle offre des cours d'expérience et de qualité en stretching, danse jazz, step, aérobic et éveil).

Les projets pour l'année se multiplient avec notamment un partenariat avec le Conseil Général qui propose aux adhérents des interventions régulières avec des compagnies professionnelles.

Les futurs événements de l'association sont consultables sur le blog de l'association :

<http://as-sancedanse.blogspot.com>

et pour tout contact : 06 40 20 51 59 ou as.sancedanse@hotmail.fr

Il n'est jamais trop tard pour rejoindre l'association.

Enfin, le prochain rendez-vous est fixé le samedi 3 décembre pour l'Arbre de Noël... Un avant goût du gala de fin d'année.



Le nouveau bureau entoure le professeur Gaëlle PASQUALIN.

► Amicale Sancé Basket

Repartir de l'avant

Une nouvelle saison a débuté pour le club de basket local avec une équipe de bénévoles ayant à cœur de continuer le travail entrepris par notre défunt président Michel.

Le bureau s'est renforcé avec de nouveaux membres et les anciens sont majoritairement restés.

Treize équipes porteront les couleurs sancéennes cette année. Depuis les babies, qui découvrent le basket à partir de 6 ans sous forme de jeux, aux équipes loisirs adultes qui continuent d'assouvir leur passion de la grosse balle orange sans avoir la contrainte des championnats. Tout le monde peut trouver sa place au basket de SANCÉ.

Chaque week-end, les équipes donnent le meilleur à la Salle des sports mais se font aussi plaisir.

D'ailleurs, un sol flambant neuf a été posé pendant l'été permettant à la salle de retrouver une seconde jeunesse et dont les premiers échos en terme de confort sont plutôt positifs.

Du côté des équipes seniors, les masculins repartent pour un nouveau championnat avec l'équipe 1 qui se maintient en excellence régionale, ce qui permet aux spectateurs d'assister à des matchs engagés et d'un niveau très correct le dimanche après midi. Les réservistes ont assuré aussi leur maintien en excellence départementale et là aussi, de bons matchs en perspective le samedi soir. Nouveauté chez les féminines, la création d'une deuxième équipe tandis que l'équipe première est toujours en excellence départementale.

Les jeunes n'ont pas à rougir non plus avec des résultats très flatteurs qui ne demandent qu'à être confirmés cette saison.

Nous avons toujours besoin de personnes pour encadrer, entraîner, arbitrer avec des formations assurées et financées par le club.

Nous organisons également régulièrement des manifestations où vous serez toujours les bienvenus.

N'hésitez pas à venir soutenir les équipes. Le programme est annoncé à la Salle des sports ou dans la presse locale et l'accès à la salle est bien entendu gratuit.

Si vous préférez pratiquer le basket en loisirs, deux équipes sont en place et n'attendent que vous...

A très bientôt au basket !

Horaires des entraînements :

- Babys (nés en 2005 - 2006) : mercredi à 16 h 45
- Mini poussin(e)s (nés en 2003 - 2004) : jeudi à 16 h 45
- Poussin(e)s (nés en 2001 - 2002) : mardi à 17 h
- Benjamins (nés en 1999 - 2000) : vendredi à 17 h 45
- Minimes filles (nées en 1997 - 1998) : mercredi à 15 h 30
- Seniors garçons (nés en 1993 et avant) : mardi à 19 h 45 et vendredi à 21 h
- Seniors filles (nées en 1993 et avant) : mercredi à 19 h 15 et vendredi à 19 h 15
- Basket loisirs féminin : mercredi à 20 h 30
- Basket loisirs masculin : mardi à 21 h

Pour tout renseignement, contactez la présidente Madame Marie CLAVIER au 03 85 32 01 59 ou la secrétaire Madame Blandine GORLIER au 03 85 29 93 84 ou bien encore par mail :

sance.basket@orange.fr



Un entre-deux de l'équipe seniors.

Un Sancéen à l'honneur

Le championnat de France d'aviron s'est déroulé le 3 Juillet 2011 sur le plan d'eau de Vichy.

Parmi les rameurs, Bastien BOURLOUX, Sancéen depuis l'âge de 6 mois, a offert, avec ses co-équipiers, une superbe victoire pour son club de Mâcon, en quatre de pointe barré, avec 9 secondes d'avance sur le second Bergerac SN.

Pour la deuxième année consécutive, il a remporté la médaille d'or et est monté sur la plus haute marche du podium.

Ce succès couronne quatre années d'entraînement dans son club « Les Régates Mâconnaises », entraînement intense, parfois ingrat. Sa vie étant rythmée par les coups de rames et les cadences.

Bastien a découvert l'aviron lors d'un stage d'été et s'est pris de passion pour ce sport.

Cette discipline développe autant le mental que le physique. Sport d'équipe, il crée aussi de solides liens d'amitié entre les rameurs.

Bastien rentre aujourd'hui dans les jeunes talents de la Fédération Française d'Aviron. Souhaitons lui de nombreux succès à venir.

